

tenue sous la présidence de Madame ARQUIE, assisté(e)
de Monsieur LUC et Madame MÉRARD, Conseillers
En présence de Madame DOUTEAUD, Rapportrice publique
Madame PAUL, Greffière

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2501737

RAPPORTEUR: Madame Bénédicte MÉRARD

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté 2025-31-78 du 15 février 2025 à l'encontre d'un ressortissant de pays tiers portant refus séjour + OQTF avec délai et fixant le pays de renvoi - Délivrance TS portant la mention "étudiant"

Nom des parties

Demandeur

Monsieur M

Représentants des parties

Maître JEANMOUGIN FÉLIX Félix (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

02) DOSSIER N° 2502980

RAPPORTEUR: Monsieur Cyril LUC

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté 2025-31-685 du 21 mars 2025 à l'encontre d'un ressortissant de pays tiers portant refus séjour + OQTF avec délai et fixant le pays de renvoi - Délivrance TS sollicité et/ou TS temporaire mention "vie privée et familiale"

Nom des parties

Demandeur

Monsieur M

Représentants des parties

Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

03) DOSSIER N° 2503926

RAPPORTEUR: Monsieur Cyril LUC

Titre de l'affaire Annulation de la décision du 9 avril 2025 du préfet 31 rejetant la demande d'admission au séjour en qualité d'étranger placée sous ordonnance de protection

Nom des parties

Demandeur

Madame M

Représentants des parties

Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

09 heures 00

04) DOSSIER N° 2504185

RAPPORTEUR: Monsieur Cyril LUC

Titre de l'affaire Annulation de la décision de la commission de titre de séjour en date du 9 avril 2025

Nom des parties

Demandeur Madame M

Défendeur PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Représentants des parties

DERBALI ASSIA (Cour)

05) DOSSIER N° 2504093

RAPPORTEURE: Madame Bénédicte MÉRARD

Titre de l'affaire Annulation de la décision implicite en date du 7 juin 2024 par lequel le préfet de la Haute-Garonne a rejeté la demande d'admission exceptionnelle au séjour effectuée le 7 février 2024 ensemble la décision de rejet du 27 juin 2025 portant refus de séjour et OQTF + IRTF d'une durée de 6 mois

Nom des parties

Demandeur Monsieur M

Défendeur PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Représentants des parties

Maître PINSON Anaïs (Cour)

Arrêté le 04/12/2025